



FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE PROTECTION (FIP)

Personnes concernées

Toute personne désireuse de conduire une voiture Pilote et accompagner les convois exceptionnels quelle que soit la catégorie du convoi.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Contexte

L'accompagnement des transports exceptionnels est constitué par des véhicules de protection et des véhicules de guidage. Les véhicules de protection désignent les véhicules pilotes placés devant le convoi ou le train de convois, et les véhicules de protection arrières qui suivent le convoi ou le train de convois. L'activité de conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels est subordonnée au respect d'une obligation de qualification professionnelle.

Contenu de la formation

A l'issue des différentes validations des compétences, le candidat sera en capacité de connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et maîtriser les compétences professionnelles suivantes :

Accueil et présentation de la formation : 30 min

Thème 1 : Réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation : (Durée : 8 heures)

Connaître et savoir appliquer la réglementation spécifique

Connaître et savoir appliquer les conditions générales de circulation

Connaître les dispositions concernant les véhicules

Thème 2 : La sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt : (Durée : 7 heures)

Connaître et maîtriser les règles de circulation spécifiques aux poids lourds

Connaître et savoir prévenir les accidents et incidents

Connaître et savoir appliquer les règles et principe de sécurité autour du convoi

Connaître et savoir observer les principes de la forme physique du conducteur en situation de conduite

Thème 3 : La préparation et le suivi des itinéraires, les contrôles routiers : (Durée : 4 heures)

Savoir préparer l'itinéraire et connaître

Savoir utiliser les cartes routières et les ouvrages spécialisés, et connaître

Savoir utiliser des systèmes de géolocalisation, et connaître les différentes technologies de géolocalisation

Connaître les contrôles et les sanctions encourues

Contenu détaillé et disponible en consultant le référentiel

EVALUATION FINALE :

L'objectif de l'habilitation est de certifier que les titulaires connaissent et savent mettre en oeuvre les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

A l'issue de la formation, un test d'évaluation des compétences acquises est organisé (1h30).

Il se compose d'un questionnaire à choix multiple de 20 questions et de la résolution d'un cas pratique. Le résultat est calculé à partir des notes obtenues aux deux épreuves. Le seuil d'admission est fixé à 13/20.

L'évaluation repose sur la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances pour répondre correctement aux questions posées.

Code RS ou RNC

Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels : Code RS : RS5983

Certificateur : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PECHE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026



FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE PROTECTION (FIP)

Prérequis

La compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée. La FIP s'adresse aux personnes titulaires du permis de conduire de la catégorie B, dont le délai probatoire défini à l'article L. 223-1 du code de la route est expiré. Effectifs : 15 stagiaires au maximum par stage.

Durée

Conformément au référentiel de formation : La formation professionnelle initiale des conducteurs de véhicules de protection (FIP) est d'une durée de 21h en présentiel

Formateurs

Formateur bénéficiant d'une expérience significative dans le secteur du transport. Les formateurs chargés d'assurer la formation des conducteurs de véhicules de protection et de les évaluer doivent répondre aux exigences fixées par l'article 3 de l'arrêté du 2 mai 2011 relatif aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs des véhicules destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges

Méthodes pédagogiques

En présentiel . Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Moyens matériels :

- véhicules : voitures pilotes ;
- salles de cours équipées ;
- livret de suivi de la formation.

Validation des acquis

Un test final d'évaluation des compétences acquises, composé d'un QCM de 20 questions et d'une résolution de cas pratique. L'admission est conditionnée à l'obtention d'une moyenne d'au moins 13/20 aux deux épreuves

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info .

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives . Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info .